

Les processus délibératifs...

et la prise de décisions en zones de chaos et de complexité

François-Pierre Gauvin, PhD

12e Journées annuelles de santé publique
Québec, 19 novembre 2008



INTRODUCTION

- Un processus délibératif fait référence à un processus au cours duquel il y a échange d'information et examen critique d'un enjeu dans un cadre dirigé.
 - Une synthèse de connaissances est préalablement transmise aux participants et sert généralement de point de départ à la délibération en groupe.
 - Les délibérations sont sous une forme argumentée.
 - Les délibérations ont pour but de réaliser une entente rationnellement motivée.

INTRODUCTION

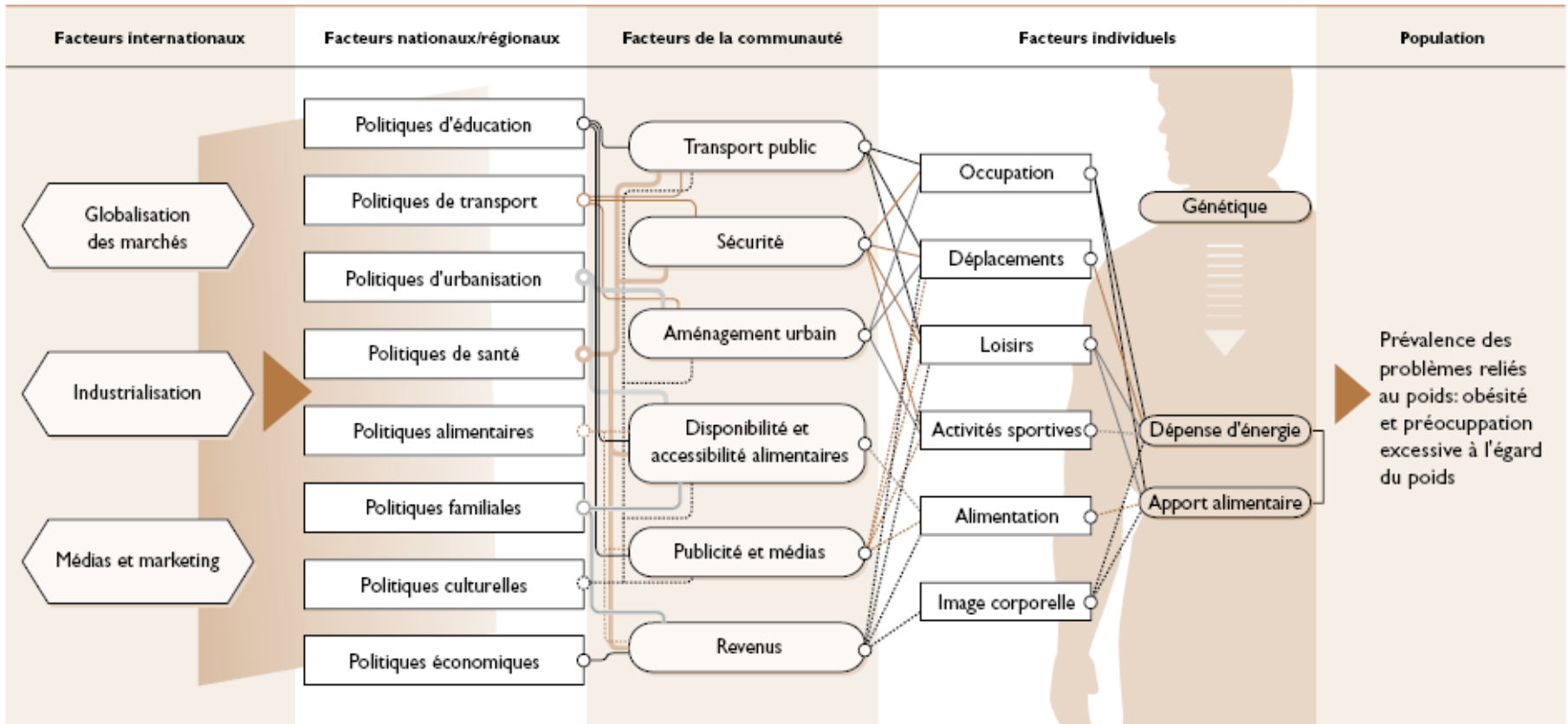
- Depuis les années 1980, les processus délibératifs sont l'objet d'un intérêt grandissant afin d'informer et soutenir la prise de décisions (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001; Hajer et Wagenaar, 2003)
 - Plus récemment afin de faire face aux nombreux défis du secteur de la santé (Abelson et al., 2003; Lomas et al., 2005; Lavis, 2006)
- Trois questions seront abordées...
 - Pourquoi délibérer?
 - Quelles sont les formes de processus délibératifs?
 - Que savons-nous de l'efficacité des processus délibératifs?

POURQUOI?

- L'approche fondée sur les données probantes a pour objectif de s'assurer que les décisions soient informées par les données scientifiques les plus solides
 - Toutefois, cette approche est limitée en politique publique à cause des méthodologies qu'elle favorise et de ce qui fait généralement office de « données probantes » (i.e. hiérarchie des évidences)
- Les « données probantes » sont en compétition avec de nombreux facteurs qui influencent la prise de décisions
 - ex.: valeurs, ressources, faisabilité politique, faisabilité administrative, etc.
 - La prise de décisions n'est pas un processus purement mécanique permettant d'associer des problèmes bien définis à des solutions bien définies

POURQUOI?

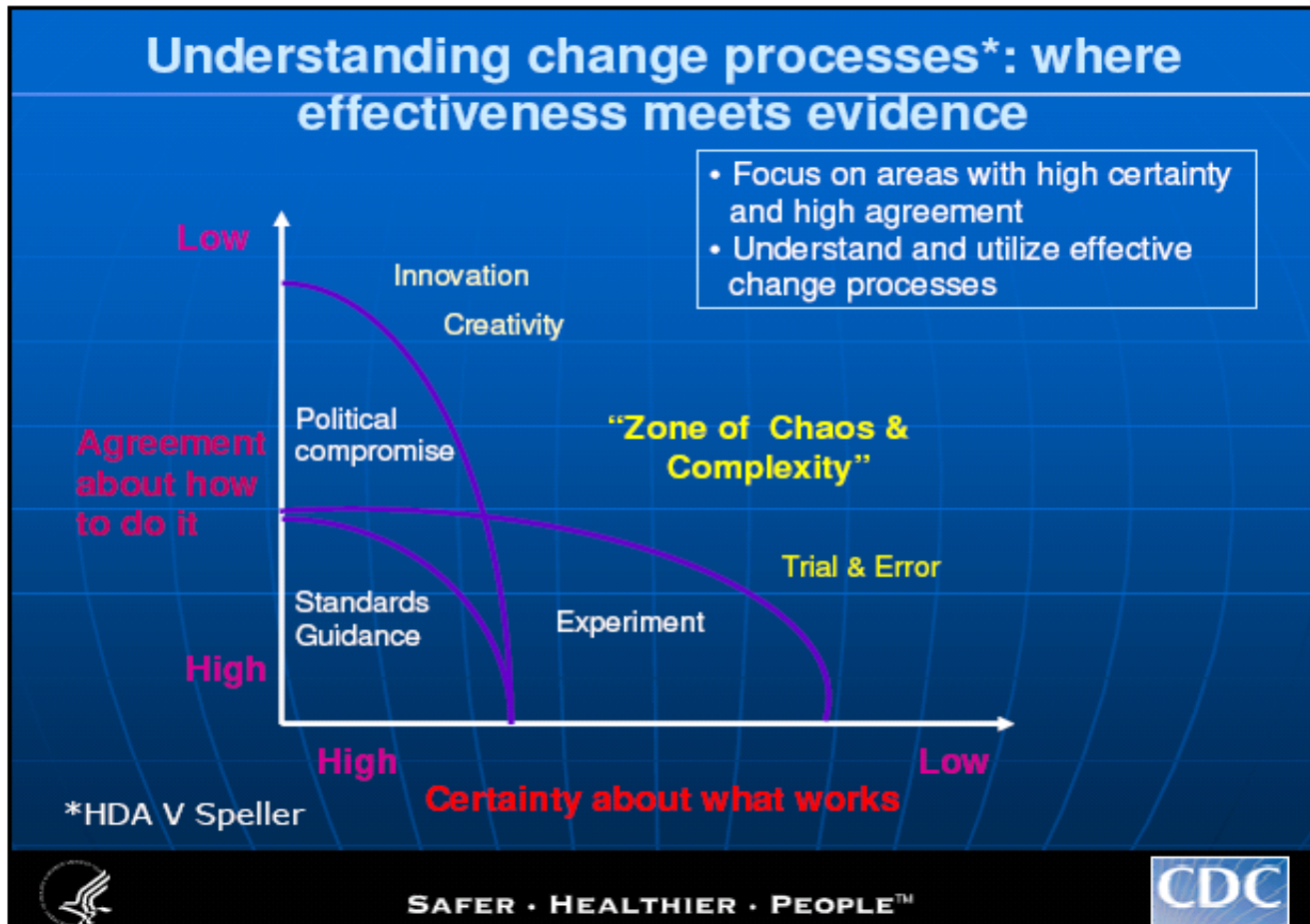
Exemple de la lutte à l'obésité



Source : Groupe de travail provincial sur la problématique du poids (2004). *Les problèmes reliés au poids au Québec: Appel à la mobilisation*, ASPQ Éditions, p. 12.

POURQUOI?

Des zones de chaos et de complexité



Source: McQueen DV. (2006). *From Bangkok to Vancouver through Budapest*. IUHPE 7 European Conference on Health Promotion and Health Education. Budapest.

POURQUOI?

- Les processus délibératifs sont proposés afin d'agir dans les zones de chaos et de complexité
 - En réduisant l'incertitude sur ce qui fonctionne
 - Favoriser le transfert et l'échange de connaissances
 - Contextualiser et combiner les différentes formes de « données probantes », i.e. les données informelles, les données scientifiques axées sur l'efficacité et les données scientifique axées sur le contexte (Lomas et al., 2005)
 - Générer de nouvelles connaissances issues de la convergence des savoirs
 - En visant à atteindre un consensus sur ce qui devrait être fait
 - Assurer une gouvernance démocratique (i.e., participation des acteurs concernés, transparence et imputabilité)

QUELLES FORMES?

- Les processus délibératifs peuvent varier en fonction de trois caractéristiques
 - À quel moment sont-ils initiés?
 - ex.: définition des problèmes, définition des priorités, formulation de recommandations, choix de solutions, implantation des solutions, ou évaluation...
 - Quel est le degré de contrôle des participants sur le processus décisionnel?
 - ex.: les participants sont seulement consultés, ils collaborent avec les décideurs, ils sont partenaires des décideurs, ou ils contrôlent le processus décisionnel
 - Qui sont les participants?
 - ex.: experts, citoyens, décideurs, et/ou autres parties intéressées

QUELLES FORMES?

- Experts
 - Processus mettant l'accent sur la délibération d'experts
 - Comités scientifiques (ex.: International Obesity Taskforce), conférences de consensus des National Institutes of Health, etc.
- Citoyens
 - Processus mettant l'accent sur la délibération de citoyens
 - Sondages délibératifs, jurys de citoyens, panels de citoyens (ex.: OHTAC); assemblées citoyennes (ex.: Ontario et CB), dialogues citoyens (ex.: Commission Romanow et RCRPP), conférences de consensus (ex.: Danish Board of Technology), conseils de citoyens (ex.: NICE, Ontario, future INES?), etc.
- Hybrides
 - Processus favorisant la délibération entre citoyens, experts, décideurs et autres parties intéressées
 - Tables de concertation, ateliers de scénarios (ex.: Danish Board of Technology), Forum de consultation du Commissaire à la santé et au bien-être, etc.

L'EFFICACITÉ

Que savons-nous?

- Il y a encore bien peu d'évaluations rigoureuses...

“Is there any scientific evidence that deliberative processes actually work? The short answer is ‘not much’. A lot of the literature on deliberative processes in healthcare has been and continues to be advocacy rather than reports of the effectiveness of well-defined processes.” (Culyer et Lomas, 2006)

- Toutefois, certains efforts sont faits en ce sens
 - Développer des cadres d'évaluation (Rowe et Frewer, 2004)
 - Évaluer des processus délibératifs (ex.: Citizens' Council de NICE et Forum de consultation du Commissaire à la santé et au bien-être)

L'EFFICACITÉ

Quelques conditions de succès

- La littérature sur la participation publique et la démocratie délibérative suggère quelques conditions de succès (Rowe et Frewer, 2004)
 - Implication en amont: les participants doivent être impliqués le plus tôt possible dans le processus
 - Représentativité: les participants doivent être aussi représentatifs que possible de la population affectée par la décision
 - Accès à l'information: les participants doivent avoir accès à toute l'information nécessaire à leur délibération (i.e. information claire et transparente)
 - Accès aux ressources: les participants doivent avoir les ressources nécessaires pour leur permettre de délibérer (i.e. temps, ressources matérielles, financières, et logistiques)
 - Processus décisionnel structuré: le processus doit être légitime, officiel et transparent
 - Indépendance: le processus doit être juste et impartial
 - Influence: les participants doivent avoir un réel impact sur le processus décisionnel

L'EFFICACITÉ

Certains défis à relever...

- Bien qu'il y ait des expériences prometteuses, la délibération n'est pas une panacée
 - La délibération prend du temps et des ressources
 - Besoin de soutenir une participation active du public et des groupes marginalisés
 - La délibération est le théâtre de dynamiques de groupes complexes
 - Relations de pouvoir entre les participants
 - Problèmes associés au caractère parfois inter-disciplinaire, inter-sectoriel, et inter-juridictionnel de ces processus
 - Risques de faux consensus ou de consensus éphémères
 - La délibération peut soulever certaines craintes
 - La délibération peut brouiller la frontière entre « le savant et le politique », d'où les craintes de certains experts de s'engager dans de tels processus
 - Certains experts craignent que la délibération publique compromette la qualité et la crédibilité du processus, d'où le besoin exprimé par certains de distinguer la transparence des procédures vs. la transparence des décisions (Bal et al., 2004)

CONCLUSION

- Les processus délibératifs semblent prometteurs pour...
 - Conjuguer les différentes formes de « données probantes » et ainsi éclairer la prise de décisions sur ce qui fonctionne et dans quel contexte
 - Favoriser l'atteinte d'un consensus sur ce qui devrait être fait et ainsi assurer une gouvernance démocratique
- Toutefois, nous ne sommes pas encore en mesure de déterminer quels processus délibératifs sont efficaces, et ce, dans quel(s) contexte(s)
 - Bien qu'il y ait certains progrès, l'évaluation des processus délibératifs est un champs de connaissances encore immature...
 - Besoin de « laboratoires » d'évaluation afin d'informer la théorie et la pratique
 - Besoin d'amener experts, décideurs et autres parties intéressées à échanger sur les processus délibératifs, les critères de succès et les cadres d'évaluation

BIBLIOGRAPHIE

- Abelson J. et al. (2003). *Deliberations about deliberative methods: issues in the design and evaluation of public participation processes*. *Social Science and Medicine*, 57(2): 239-251.
- Bal R., Bijker WE., et Hendriks R. (2004). *Democratisation of scientific advice*. *BMJ*, 329: 1339-1341.
- Callon M., Lascoumes P., et Barthe Y. (2001). *Agir dans un monde incertain: Essai sur la démocratie technique*. Paris: Le Seuil, 357 p.
- Culyer AJ. et Lomas J. (2006). *Deliberative processes and evidence-informed decision making in healthcare: Do they work and how we might know?*. *Evidence and Policy*, 2(3): 357-371.
- Groupe de travail provincial sur la problématique du poids (2004). *Les problèmes reliés au poids au Québec: Appel à la mobilisation*, ASPQ Éditions, 30 p.
- Hajer MA. et Magenaar H. (2003). *Deliberative policy analysis: Understanding governance in the network society*. Cambridge University Press.
- Lavis JN. (2006). *Moving forward on both systematic reviews and deliberative processes*. *Healthcare Policy*, 1(2):59-63.
- Lomas J. et al. (2005). *Conceptualiser et combiner les données probantes pour guider le système de santé*. Ottawa: FCRSS.
- McQueen DV. (2006). *From Bangkok to Vancouver through Budapest*. IUHPE 7th European Conference on Health Promotion and Health Education. Budapest: 18 Octobre 2006.
- Rowe G. et Frewer LJ. (2004). *Evaluating public participation exercises: A research agenda*. *Science, Technology, and Human Values*, 29(4): 512-556.

COORDONNÉES

François-Pierre Gauvin, PhD

Stagiaire postdoctoral

Axe de recherche en Transfert des connaissances et évaluation
des technologies et modes d'intervention en santé

CRCHUQ-Hôpital St-François-d'Assise

10 rue de l'Espinay

Québec (Qc) G1L3L5

Courriel : fpgauvin@gmail.com

Site : <http://decision.chaire.fmed.ulaval.ca>